

## SERVICES ET AVANTAGES ADHERENTS 2018

- **Votre structure mise en valeur** sur la page d'accueil du site internet de l'Office de Tourisme [www.tourisme.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.tourisme.cc-montsdulyonnais.fr) . Mise en avant également dans la partie « Restauration » du guide touristique des Monts du Lyonnais.

Possibilité de mettre votre documentation (affiche, tracts...) à disposition des visiteurs de l'OT.

L'Office de Tourisme met également à disposition en début d'année un panel de documentations pour les structures recevant du public, lors d'une tournée de documentations.

- **L'Equipe de l'Office de Tourisme se tient à votre entière disposition** pour la diffusion de vos informations, animations, etc, et pour toute aide ou conseil technique (édition de dépliants, communication....)

- **Tarif préférentiel si inscription aux visites et balades organisées par l'OT:** 1,50 € de remise.

### TARIFS COPIES

Possibilité d'effectuer des tirages de vos documents promotionnels, administratifs....

L'OT fournit le papier blanc A4 et A3 (80g). Pour les impressions sur papier couleur, les adhérents doivent venir avec celui-ci (Le tarif reste le même).

A noter : service uniquement disponible dans les bureaux de St Martin en Haut et St Symphorien sur Coise.

A4 Noir/Blanc Recto	0.15€	A3 Noir et Blanc Recto	0.30€
A4 Noir/Blanc Recto Verso	0.30 €	A3 Noir et Blanc Recto Verso	0.60€
A4 Couleur Recto	0.25 €	A3 Couleur Recto	0.50€
A4 Couleur Recto Verso	0.50 €	A3 Couleur Recto Verso	1 €

### BILLETTERIE : spectacles, animations diverses :

- **adhésion à l'Office de Tourisme obligatoire + 2 % sur les ventes effectuées à l'OT.**

- **billetterie de spectacle :** pour plus de facilité lors des ventes, prévoir 1 souche par date, par lieu et type de tarif (adulte et enfant)

- **précision pour les brocantes/vidé greniers :** si l'association organisatrice demande à l'OT d'assurer le placement des participants au préalable, il sera demandé **3% sur les ventes pour un chiffre d'affaire ≤ 1000€, ou 5% pour un chiffre d'affaire ≥ 1000€** (NB : pour la brocante de Martin en haut, ce pourcentage reste à 3% si des bénévoles de l'association viennent assurer des permanences à l'OT pendant la première semaine d'inscriptions). Il est demandé aux organisateurs de brocantes/vidé greniers de préciser sur leurs supports de communication que les personnes souhaitant s'inscrire doivent venir avec une copie de leur pièce d'identité.